

DÉPARTEMENT

MAINE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT

SEGRE-EN-ANJOU BLEU

COMMUNE

LES HAUTS-D'ANJOU

Effectif légal du conseil municipal

43

Nombre de conseillers en
exercice

43

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an **DEUX MILLE VINGT**, le **VINGT-CINQ** du mois de **MAI** à **DIX-NEUF** heures **TRENTE** minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la **COMMUNE DE LES HAUTS-D'ANJOU**.

Etaient : Présents (P) – Absents (A) – Absents excusés (AE)

1	BERNIER	Catherine	P	16	FLAMENT	Sophie	P	30	MARTIN	Alain	P
2	BERTIN	Jérémy	P	17	FOUIN	Dominique	P	31	MASSE	Stéphane	AE
3	BODIN	Freddy	P	18	FOUIN	Marion	P	32	MASSEROT	Christian	P
4	BOUDET	Marie-Christine	P	19	FRANCOIS	Marie-Jeanne	P	33	NOILOU	Jean-Claude	P
5	BOULEAU	Pascal	P	20	GUIHENNEUC	Marianne	P	34	PAULY-MOREAU	Noémie	AE
6	BOURRIER	Alain	P	21	GUILLOT	Jean-François	P	35	PERTUISEL	Roselyne	P
7	BRICHET	Stéphane	P	22	JAMIN	Grégoire	P	36	PETIT	Giovanni	AE
8	BURON	Christelle	P	23	FERRON	Laëtitia	P	37	POMMOT	Michel	P
9	CHABIN	Nathalie	P	24	KLEIN	Bernadette	P	38	PREZELIN	Eric	P
10	CHATILLON	Jean-Yves	P	25	LANGLAIS	Véronique	P	39	RABOUAN	Justine	AE
11	CHIRON	Jacky	P	26	LAURIOU	Jean-Yves	P	40	RICHARD	Maud	P
12	CONGNARD	Charlotte	P	27	LEOST	Marie-Hélène	P	41	RIVENEAU	Annie	P
13	DESNOES	Estelle	P	28	LETHIELLEUX	Jean-Michel	P	42	SANTENAC	Rachel	P
14	DRIANCOURT	Marc Antoine	P	29	LEZE	Maryline	P	43	THEPAUT	Michel	P
15	ERMINE	Benoît	P								

Pouvoirs recueillis :

1	Mme Justine RABOUAN	Donne pouvoir à	Mme Marie-Jeanne FRANCOIS
2	M. Stéphane MASSE	Donne pouvoir à	Mme Christelle BURON
3	Mme Noémie MOREAU	Donne pouvoir à	M. Benoît ERMINE
4	M. Giovanni PETIT	Donne pouvoir à	Mme Charlotte CONGNARD
5		Donne pouvoir à	
6		Donne pouvoir à	
7		Donne pouvoir à	
8		Donne pouvoir à	
9		Donne pouvoir à	

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de **Madame Maryline LEZE**, maire de la commune de LES HAUTS-D'ANJOU, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur ~~ou~~ Madame Maud RICHARD a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT), Monsieur ~~ou~~ Madame Bernadette KLEIN, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 39 conseillers présents a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M Emmanuel DOMINIQUE et Mme Charlotte COUGNARD.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote en vertu de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les

membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 34
- f. Majorité absolue 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Maryline LEZE</u>	<u>34</u>	<u>trante quatre</u>
.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____
- f. Majorité absolue _____

Accusé de réception en préfecture
049-200084903-20200525-PV-ELECTION-
CM-DE
Date de télétransmission : 02/06/2020
Date de réception préfecture : 02/06/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M me Maryline LEZE a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M me Maryline LEZE élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT,

Accusé de réception en préfecture
049-200084903-20200525-PV-ELECTION-
CM-DE
Date de télétransmission : 02/06/2020
Date de réception préfecture : 02/06/2020

..... dispose au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 1 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application

des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 11 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 12 (douze) le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de trois minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 34
- f. Majorité absolue 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Estelle DESNOËS</u>	<u>34</u>	<u>chante yvette</u>
.....
.....
.....
.....
.....

Accusé de réception en préfecture
049-200084903-20200525-PV-ELECTION-
CM-DE
Date de télétransmission : 02/06/2020
Date de réception préfecture : 02/06/2020

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Accusé de réception en préfecture
 049-200084903-20200525-PV-ELECTION-CM-DE
 Date de télétransmission : 02/06/2020
 Date de réception préfecture : 02/06/2020

adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la
 *Stella DESNÈS* Ils ont

pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

4. Observations et réclamations

Annulation du premier tour d'échecs des adjoints : premier scrutin annulé
Comptabilisation des bulletins : 64 au lieu de 63

5. Clôture du procès-verbal

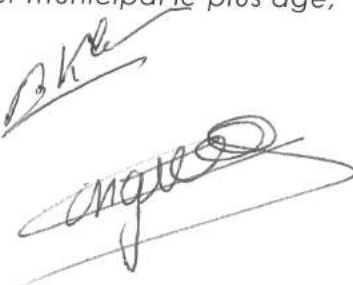
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le **vingt-cinq mai deux-mille vingt**, à 20 heures, 47 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire,

Le conseiller municipal le plus âgé,

Le secrétaire,

Les assesseurs,



Accusé de réception en préfecture
049-200084903-20200525-PV-ELECTION-
CM-DE
Date de télétransmission : 02/06/2020
Date de réception préfecture : 02/06/2020